

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2022.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, MM FLEURAT Christian, HARRY Claude, JACQUET Benoit, Mmes ARCHENY Céline, DONZELLE Annie, IRLLES Marie-José, PECHINEY Murielle, ZIVKOVIC Pascale

Était absent : M. GINDRE Roland (pouvoir à MONACI Fabrice)

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 6 décembre 2021**

**Désignation d'un secrétaire de séance : JACQUET Benoit**

**1/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOI PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE 2022 - 01**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :

**\* Emplois permanents à temps complet :**

<b><u>Emploi</u></b>	<b><u>Nombre</u></b>	<b><u>Cadre d'Emploi</u></b>
Ouvrier polyvalent	1	des adjoints techniques
Secrétariat de Mairie	1	des rédacteurs territoriaux

**\* Emplois permanents à temps non complet**

<b><u>Emploi</u></b>	<b><u>Nombre</u></b>	<b><u>Cadre d'Emploi</u></b>
Agent assurant les fonctions d'ATSEM (dont périscolaire) - transport scolaire - entretien des locaux communaux, (33h/semaine)	1	des adjoints techniques
Agent en renfort à l'école et périscolaire – transport scolaire, entretien des locaux communaux– gestion des gîtes communaux (22h/semaine)	1	des adjoints techniques

**2/ RIFSEEP 2022 - 02**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération en date du 22 mai 2017, le conseil municipal avait instauré le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), avait défini les bénéficiaires, les montants de référence, les modulations individuelles et périodicité de versement, les modalités ou retenus pour absence, ainsi que le maintien des montants du régime indemnitaire antérieur.

Par délibération en date du 7 octobre 2019, le conseil municipal avait décidé de revoir les modalités des retenues pour absence des agents.

Considérant le recrutement d'un agent pour effectuer les missions de renfort à la cantine, garderie, école, assurer la gestion des gîtes ruraux, effectuer les tâches de ménage dans les divers locaux communaux, Monsieur le Maire estime qu'aucun groupe de fonctions créé dans la délibération du 22 mai 2017 ne correspond à ce nouveau poste, et propose ainsi de rajouter un groupe de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles l'agent pourra être exposé.

Monsieur le Maire propose de rajouter un cadre d'emploi, correspondant à l'emploi créé, dans **groupe de fonctions C2 a, groupe C2 – Exécution**, et de fixer les montants de références correspondants à ce cadre d'emploi, comme suit :

<b>GROUPE C 2 – Exécution</b>	<b>EFFECTIF</b>
<b>Groupe C2a</b>	
Adjoint technique Gestion des gîtes, renfort école – cantine – garderie – agent d'entretien	1

Il est proposé de rajouter les montants de référence suivants pour ce cadre d'emploi créé :

Groupe C2  Exécution			COTATION SUR 90			TOTAL	Montant IFSE
	PLAFOND IFSE	Montant maximum C.I.A.	Encadrement/ 30	Expertise/ 30	Sujétion/ 30		
Groupe C2a  Adjoint technique  Gestion des gîtes, renfort école, cantine, garderie, agent d'entretien	7 000 €	500 €	0	7	7	14	980 €

(10 800 X 64.815% = 7 000€)

Il est rappelé que les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Les autres termes des délibérations du 22 mai 2017 et du 7 octobre 2019 restent inchangés.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** les modifications proposées par Monsieur le Maire concernant le rajout d'un cadre d'emploi, dans le **groupe de fonctions C2 a, groupe C2 – Exécution**, et de fixer les montants de références correspondants à ce cadre d'emploi.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

### **3/ MODIFICATION DU REGIME FORESTIER 2022 - 03**

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux qu'après analyse du domaine communal boisé, en concertation avec les services de l'ONF, il ressort que certaines parcelles boisées, compte tenu de leur potentiel forestier et de leur situation, ont vocation à être intégrées dans la forêt communale pour bénéficier du régime forestier.

A l'inverse, certaines parcelles, n'ayant pas de potentiel forestier (sol superficiel), pourraient être distraites du régime forestier.

Afin de valoriser son patrimoine forestier et de donner une gestion durable et multifonctionnelle à ces parcelles, la commune de Sonthonnax-la-Montagne demande l'application au régime forestier des parcelles ci-dessous :

DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES :

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface en ha	Surface à appliquer au RF	
Sonthonnax la Montagne	270 B	8	Bellegarde nord	0,1511	0,1511	
	B	83	En Fay d'Amont	0.3738	0.3738	
	B	286	Les Vérines	0.0953	0.0953	
	B	237	Mont Grisot	0.0827	0.0827	
			238	Mont Grisot	0.0681	0.0681
			419	Mont Grisot	0.1719	0.1719
			420	Mont Grisot	0.1472	0.1472
			423	Mont Grisot	0.2511	0.2511
			424	Mont Grisot	0.1289	0.1289
			425	Mont Grisot	0.1479	0.1479
			426	Mont Grisot	0.0701	0.0701
			162	La Verchere	0.1713	0.1713
			165	En Chatillon	6.8875	4,6800
	191	Sur Malapierre	13,7235	1,3000		
<b>Total</b>				<b>22,4704</b>	<b>7,8394</b>	

La commune de Sonthonnax la Montagne demande la distraction du régime forestier des parcelles ci-dessous :

DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES :

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface en ha	Surface à distraire du RF
Sonthonnax la Montagne	A	1	Geaillet	38,8908	38,3908
	A	12	Les contours	4,29	4,29
	A	17	Les contours	10,2795	10,2795
	A	326	Au Jarret	8,7789	8,7789
	A	486	Lachet	0.208	0.208
<b>Total</b>				<b>62,4472</b>	<b>61,9472</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

**DEMANDE** l'application sur une surface de 7ha 83a 94ca et la distraction sur une surface de 61ha 94a 72ca du régime forestier (parcelles désignées ci-dessus)

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

#### **4/ REMBOURSEMENT TRANSPORTS FONTAINE 2022 - 04**

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que les Transports P. Fontaine ont envoyé, en mairie, un chèque d'un montant de **305.41 euros**, en remboursement des frais engagés par la commune pour le remplacement d'une glissière de sécurité et d'un poteau de signalisation, endommagés, par un chauffeur de cette entreprise, à Napt, le 2 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

**DECIDE** d'accepter le chèque envoyé par les Transports P. Fontaine, d'un montant de **305.41 euros**, en remboursement des frais engagés par la commune pour le remplacement de la glissière de sécurité, endommagée à Napt.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

#### **5/ QUESTIONS DIVERSES**

##### **5-1 Travail des commissions**

Commission « Finances » : vice-présidente : Murielle PECHINEY :

Prévoir au budget : réfection des sols aux gîtes

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 21 H0016	POLLIARD Jean-Christophe	Modification ouverture façade Ouest, et réfection clôture côté Nord et Ouest	12/11/2021	ARRETE DE NON OPPOSITION

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC

Les décorations de Noël ont été rangées

Une réunion sera organisée prochainement afin de décider des décorations pour l'hiver prochain.

Commission « Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY :

Recrutement d'un agent, en remplacement de Patricia : Manon a commencé le 3 janvier 2022 ; elle effectue diverses tâches : gestion des gîtes, périscolaire (cantine et garderie du soir), transport scolaire, ménage à l'école ; elle remplace Ann-Lyse une après-midi par semaine à l'école ; ce qui permet à cette dernière de passer les commandes, de faire le ménage à la mairie ... Cela permet également à Manon d'avoir un pied à l'école.

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE

- Concernant les sapins secs, une partie sera achetée par BAB la Boîte à Bois et le reste sera coupé par des bucherons et sera vendu en bois déchiqueté
- Mont GRISSET ; une piste forestière de 50 à 60 mètres sera réalisée pour donner l'accès aux sapins secs ; l'ONF s'occupe de lancer la consultation et ces travaux seront à la charge de la commune mais subventionnable à 60 % car il s'agit de bois soumis.
- « Sur Crison » vers la Ferme du Pin, une grande partie des sapins sont secs, la commission va se réunir pour décider de ce qui sera fait et les sapins encore verts seront probablement coupés car ils sèchent très vite.
- Concernant le chemin endommagé des Grès Champs jusqu'au Pisse Vache, l'entreprise de TP PETIOT basée à IZERNORE fera les travaux de remise en état durant la première quinzaine de mars si le temps le permet ; ces travaux seront à la charge de la scierie DUCRET
- sur demande de la commune, l'entreprise ALLOMBERT doit couper des arbres sur une parcelle privée en bordure de la route communale qui descend des Monts Fer à IZERNORE ; un arrêté pour interdire la circulation sur cette voie sera établi ; le reste (sur deux autres parcelles) sera coupé au printemps.

Commission « Travaux, Bâtiment, Patrimoine » : vice-président : Roland GINDRE (représenté par Fabrice MONACI)

\* les portes de fours communaux ont été refaites

\* il faudra prévoir une réunion de la commission.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT :

Les travaux pour la création de la station d'épuration d'Heyriat et Crépiat, et du séparatif continuent ; des réunions de chantier ont lieu tous les mardis ; les conditions climatiques empêchent les entreprises de travailler à la construction de la STEP ; en attendant les travaux continuent sur les voies ; aucun retard n'est prévu.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON : ras

Les roulements et les axes sur le rouleau palpeur de l'élagueuse sont à refaire

Commission « Site Internet, Communication, Environnement » vice-présidente : Marie-José IRLES

Le changement de l'ordinateur de la mairie et la mise en place de la sauvegarde externalisée sont prévus le 25 janvier. Le contrat prévoit la maintenance des postes informatiques de la mairie et de l'école.

De plus, nous allons transmettre les codes d'accès du site Internet de la commune à M HUGONNET.

Les habitants de Napt rencontrent des problèmes de connexion à Internet et aux téléphones mobiles depuis quelques jours ; FREE sera contacté afin de voir si le problème vient de l'antenne installée à Sonthonnax ...

La commune va essayer pendant un mois l'offre d'ILLIWAP, qui permettra d'informer, en instantané, les citoyens, des nouveautés sur la commune. Cette offre, si elle est concluante, débouchera sur un contrat d'un an.

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY (pouvoir à Murielle PECHINEY) :

Aucun retour concernant la consultation qui avait été lancée pour obtenir des devis pour la création d'un caveau d'attente pour le cimetière de Sonthonnax.

Il faut relancer les entreprises consultées.

Une réunion de la commission sera organisée pendant les vacances de février.

La création d'un règlement de l'accès au cimetière a été évoqué même si cela semble contraignant à l'usage, puisqu'un règlement de cimetière ne peut être mis en place qu'après avoir défini des heures d'ouverture (et de fermeture) du cimetière.

### **3-2 Questions diverses**

\* Lorsqu'il y a beaucoup de précipitations, il y a des inondations au niveau de l'intersection de la route de la Pochette et de l'Impasse de la Pochette, à Heyriat ; des travaux avaient été réalisés dans la cour de la maison appartenant à la famille CHAPON ; il faudrait à présent prévoir de remplacer les tuyaux situés sur la route par des tuyaux de plus grand diamètre.

Séance levée à 21h45